66e ANNÉE. — N° 41

DIMANCHE 4 AVRIL 1926

15 c.

Journal du Lot

15 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
Autres départements	7 fr.	13 fr.	24 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE-POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....		0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		0 fr. 80
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	1 fr. 25
» 2e page	(— d° —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La situation politique en Roumanie : l'œuvre de M. Bratiano et les prochaines élections. — En Italie : des indices d'évolution ; la nouvelle politique extérieure fasciste.

La Roumanie a connu cette semaine un changement de ministère.

M. Jean Bratiano, qui présidait le gouvernement depuis quatre ans, a donné sa démission samedi dernier. Le général Averesco lui a succédé aussitôt.

M. Jean Bratiano a abandonné le pouvoir de son plein gré, sans avoir subi aucun échec parlementaire.

En s'éloignant du pouvoir, il semble avoir voulu ne pas présider aux élections qui auront lieu en mai et permettre aux électeurs de se prononcer tout librement.

Il espère d'ailleurs que le prochain Parlement le rappellera au pouvoir.

Toutefois, il n'est pas douteux que le prestige de son gouvernement avait diminué : les récentes élections aux Chambres agricoles et les élections municipales avaient tourné contre lui.

En sera-t-il ainsi encore lors de la consultation législative de mai ?

Le peuple roumain oubliera-t-il les services immenses rendus au pays par M. Bratiano ?

On peut dire qu'il a définitivement consolidé l'organisation de la grande Roumanie née de la guerre.

Lorsqu'il succéda, le 19 janvier 1922, au cabinet Take Jonesco, M. Bratiano voulut concentrer tous ses efforts sur la restauration financière et économique du pays si terriblement éprouvé par la guerre. La situation à laquelle M. Bratiano eut à faire face n'était point facile et il lui fallut faire preuve de la plus grande énergie pour surmonter toutes les difficultés s'accumulant sur sa route.

Au point de vue financier, il procéda à la délicate entreprise de la consolidation des bons du Trésor, de la reprise du service financier de la dette, du règlement des dettes de guerre envers l'Angleterre et les Etats-Unis, le règlement de la dette contractée envers la France restant encore à négocier.

Il s'appliqua, d'autre part, à réaliser la réorganisation administrative du pays et à donner aux services des monopoles de l'Etat des bases essentiellement commerciales.

Enfin, la Roumanie, malgré le voisinage immédiat de la Russie soviétique, a été préservée de toute agitation bolcheviste. Alors que les menées communistes encouragées par la IIIe Internationale ont profondément troublé presque tous les pays des Balkans, la Roumanie n'a jamais connu ce péril.

Cette tâche essentielle, M. Bratiano pourra-t-il la poursuivre, fort de la consultation de mai ?

Dans tous les cas, il semble bien que le cabinet Averesco soit simplement un cabinet de transition et d'intérim.

Par ailleurs, du point de vue extérieur, aucune autre politique que celle pratiquée par M. J. Bratiano ne paraît possible pour le moment.

⁂

Certains indices inclinent à penser que la politique italienne subit une évolution.

Parmi eux, deux semblent particulièrement importants : la démission de M. Farinacci, comme secrétaire général du parti fasciste ; la retraite de M. Contarini, secrétaire général du ministère des affaires étrangères.

Le départ de M. Farinacci concerne surtout la politique intérieure. Cette personnalité énergique était apparue, il y a un an et demi, au lendemain de l'affaire Matteotti, alors que le parti fasciste traversait une crise profonde et qu'un redressement s'imposait. Aujourd'hui, l'équilibre est pleinement rétabli et il n'est pas étonnant que M. Farinacci s'efface devant un homme plus souple.

La démission de M. Contarini semble coïncider avec un changement d'orientation de la politique extérieure fasciste.

Pendant longtemps l'Italie fut préoccupée de sa situation dans l'Adriatique et craignit des complications avec la Yougo-Slavie. Par suite, elle chercha à se couvrir, du côté de l'Europe centrale, contre la Petite Entente, préparant un rapprochement avec l'Allemagne.

Un jour vint cependant où l'Italie eut la certitude qu'elle n'avait rien à craindre du côté de la Yougoslavie et un rapprochement se dessina entre Rome et Belgrade qui aboutit, en 1924, à la signature d'un traité d'amitié.

Complètement rassuré sur les intentions de la Yougoslavie et de la Petite Entente, M. Mussolini « découvrit » le danger que constituerait, pour le Vieux Monde en général et pour l'Italie en particulier, le retour à l'hégémonie allemande.

Ce revirement, M. Mussolini le marqua avec netteté et on n'a pas oublié la vigueur d'expression avec laquelle il parla aux Allemands à propos de la campagne antiitalienne du Haut-Adige.

En définitive, du point de vue intérieur, l'Italie fasciste paraît se détourner partiellement des méthodes de force et de contrainte, pour s'orienter vers des procédés plus souples. Du point de vue extérieur, l'Italie marque son intention de s'écarter de l'Allemagne pour parfaire le rapprochement avec la Yougoslavie et la Petite Entente.

M. D.

INFORMATIONS

A la S. D. N.

Les accords de Locarno à la Commission sénatoriale

La Commission des Affaires Etrangères du Sénat s'est réunie sous la présidence de M. Lucien Hubert, pour entendre la lecture du rapport de M. Labrousse, sur les accords de Locarno.

Puis M. Labrousse examine le contenu même de l'accord rhénan et des accords orientaux. Il insiste sur la reconnaissance solennelle faite par l'Allemagne du traité de Versailles et particulièrement sur la reconnaissance de la zone démilitarisée, et du *statu quo territorial* rhénan.

Le rapport se termine par l'examen de la balance des inconvénients et des avantages. Ceux-ci sont à coup sûr indiscutables et dominent de beaucoup les objections et les critiques. Le rapport invite le Sénat à ratifier les accords.

Le Reich participera aux études pour l'élargissement du Conseil

Le conseil des ministres du Reich dans sa séance du 31 mars s'est prononcé en principe pour la participation aux travaux de la commission de la S. D. N. chargée d'étudier la question de la composition du Conseil, du nombre de ses membres et de la procédure d'élection.

L'organe officieux de M. Stresemann, la populiste *Taeglische Rundschau*, fait remarquer que cette adhésion de principe n'exclut pas pour l'Allemagne la possibilité de renoncer, le cas échéant, à entrer dans la S. D. N.

La Conférence du Désarmement

L'attitude des Soviets

La réponse du gouvernement soviétique, à l'invitation du conseil de la Société des nations de participer à la première réunion du comité préparatoire pour la conférence du désarmement qui aura lieu le 18 mai à Genève, n'est pas encore arrivée au secrétariat de la Société des nations.

On croit, d'autre part, que les nouvelles de presse, selon lesquelles cette réponse serait négative, seraient exactes, mais on espère que la Russie des soviets pourrait peut-être participer à une phase ultérieure des travaux préparatoires de la conférence du désarmement.

En Allemagne

Allemagne et Autriche ne font qu'un dit M. Stresemann

Dans les déclarations de M. Stresemann à la *Nouvelle Presse Libre de Vienne*, on relève cette phrase :

« Nous ne faisons qu'un, en ce qui concerne la question des rapports entre l'Autriche et l'Allemagne, avec le chef du gouvernement autrichien. Nous sommes, par la force des circonstances deux Etats, mais un seul peuple ».

Un versement au titre des réparations

La banque pour les obligations de l'industrie allemande, émises conformément au plan Dawes a versé au compte de l'agent général de paiement pour les réparations la somme de 62 millions et demi de marks-or, représentant la première moitié des intérêts annuels échus le 1er avril pour la deuxième année d'exécution du plan Dawes.

Les négociations franco-allemandes

Les présidents des délégations chargées de poursuivre les négociations commerciales entre la France et l'Allemagne se sont mis d'accord sur le texte d'un projet d'avenant à l'arrangement du 12 février 1926 et ont décidé de le soumettre d'urgence à l'approbation de leurs gouvernements respectifs. Ce projet d'avenant a pour but d'étendre les dispositions de l'arrangement du 12 février 1926 qui prévoyait certains contingentements pour l'exportation de fruits et primeurs français et de produits chimiques, bois travaillés et articles de ménage allemands, le contingent de fruits et légumes français prévu pour trois mois a, en effet, été absorbé par l'importation allemande dès le premier mois de la mise en vigueur de l'accord.

En Italie

M. Mussolini, à la tête d'une grande escadre se rendra bientôt en Tripolitaine

Les journaux annoncent que M. Mussolini va partir bientôt en Tripolitaine à bord d'un navire de guerre, qui sera escorté de quinze unités. Cette escadre sera composée de deux dreadnoughts, de quatre croiseurs, d'un destroyer, de quatre torpilleurs et de quatre submersibles. Elle arrivera à Tripoli le 11 avril. Pendant les parcours, les navires accompliront des exercices de tir et d'attaque. M. Mussolini quittera l'Afrique le 15 avril. Des journalistes italiens et étrangers seront invités.

Un disparu de la guerre revient

Le fils d'un fermier de Teverola, près de Naples, qui avait disparu depuis la guerre, vient de rentrer chez lui. Il avait été fait prisonnier par les Autrichiens, et même après l'armistice, il lui avait été impossible de rentrer chez lui et de communiquer avec les siens, un paysan autrichien chez qui il servait l'en ayant empêché.

La mère du disparu est morte de joie quelques jours après le retour de son fils.

En Serbie

Crise ministérielle

Les journaux annoncent qu'une crise ministérielle a éclaté en Serbie en raison de divergences d'opinions qui existent dans le groupe de la coalition gouvernementale, touchant l'ajournement des travaux parlementaires. La reprise des travaux a été fixée au 5 mai. Toutefois, les partisans de M. Raditch demandent la convocation de la Skouptchina pour le 8 avril, et déclarent que cette demande est justifiée par l'urgence qu'il y a à ratifier le traité de commerce. On assure que les partisans de M. Raditch se retireront de la coalition gouvernementale si leur demande est repoussée par les radicaux.

En Turquie

Le correspondant du « Times » expulsé de Constantinople

Le correspondant du « Times », dans l'ancienne capitale turque, a été expulsé du pays par ordre des autorités d'Angora.

Le ministre de la défense nationale a déclaré que son département prendrait les mesures les plus sévères contre les correspondants étrangers qui transmettraient des nouvelles fausses qui pourraient troubler la tranquillité du pays.

Au Maroc

Les Rifains attaqueraient sur le front espagnol

On mande aux *Daily News* que les Rifains ont commencé une contre-attaque contre les positions de Beni-Ozmar qui leur ont été enlevées il y a deux semaines par les Espagnols. En revanche, les navires de guerre espagnols ont bombardé un point de la côte d'Angera dans le but de forcer les derniers membres de cette tribu à faire leur soumission.

Attente sur notre front

La Résidence générale communique la note suivante :

« Certains journaux de Tanger et d'Algérie annoncent que les troupes d'Abd el Krim auraient effectué une avance sur le front français et que des tribus qui s'étaient soumises se sont révoltées. Cette nouvelle est de tous points fausse.

« La situation est absolument sans changement sur le front nord où les tribus soumises continuent à faire preuve du plus parfait loyalisme. »

Le renouvellement de la mission de M. Steeg

M. Briand vient de signer un décret renouvelant la mission temporaire de M. Steeg, en qualité de Haut-Commissaire résident général de la République française au Maroc.

En Syrie

La situation, d'après le sénateur Paul Bluysen

M. Paul Bluysen, sénateur, rentre d'une croisière en Méditerranée, au cours de laquelle il a visité la Syrie. M. Paul Bluysen affirme très nettement que la situation en Syrie est loin d'avoir la gravité qu'on lui attribue parfois en France, sur la foi de nouvelles lancées par le comité installé au Caire et dans lequel se trouvent, entre autres étrangers, des Allemands. On va librement à Damas, où le gouvernement militaire, le général Andrea, maintient le calme sans difficulté. M. de Jouvenel organise le statut des différents Etats : il fait de bonne besogne et les temps sont proches où l'insurrection du Djebel-Druse ira vers sa fin.

— En somme, conclut M. Paul Bluysen, je rapporte de Syrie des impressions optimistes.

En Chine

La bataille fait rage autour de Pékin

La grande bataille autour de la capitale est engagée. Les assaillants se trouvent à environ 25 kilomètres de Pékin. La canonnade est intense et la population des faubourgs afflue en masse à l'intérieur de la ville.

L'administration chinoise cherche à faire nommer son candidat au poste d'inspecteur principal du service du sel, poste actuellement occupé par un Anglais, sir Ernest Wilton.

Ce serait la seule façon de briser la résistance de l'inspecteur actuel qui a refusé d'engager la taxe du sel comme garantie de l'emprunt projeté.

Le duc de Guise prétendant au trône de France

Le duc de Guise est arrivé mercredi à Palerme où aura lieu l'inhumation du duc d'Orléans. On déclare que le duc, héritier du nom et des droits de la Maison d'Orléans, maintiendra ses droits comme prétendant au trône de France.

Le nouveau tarif douanier bulgare

Le nouveau tarif douanier bulgare frappe de droits s'élevant à 25 et 50 0/0 l'importation des vins, à 66 0/0 celle des liqueurs.

En outre, les soieries et les parfums sont particulièrement atteints par les nouvelles dispositions.

Ce sont les importations françaises qui seront surtout frappées par ce tarif.

Encore un navire sauvé par la T. S. F.

La Compagnie Cunard a reçu par T. S. F. un message du vapeur *Shirvan* annonçant qu'il avait sauvé 28 hommes d'équipage du vapeur anglais *Lalehan*, en perdition en pleine tempête au sud-est de Sable-Island et qui demandait secours par T. S. F.

Un autre message transmis par un transatlantique qui est parti secourir le *Lalehan*, le *Mauretania*, annonce que tout l'équipage a été sauvé.

Tirages financiers

du 1er avril

CREDIT NATIONAL 5 0/0 1920

Le numéro 4.397.379 gagne 1 million de francs.

Les autres numéros de la centaine sont remboursés par 500 fr.

Le numéro 390.141 gagne 500.000 fr.

Les autres numéros de la centaine par 500 fr

CHRONIQUE LOCALE

FINANCES ET POLITIQUE

Le vote des projets financiers La Chambre se condamne elle-même Le problème demeure entier

Tout arrive !...

Et même le vote, par la Chambre, des trop célèbres projets financiers.

On ne peut se défendre d'un certain étonnement devant la facilité relative avec laquelle les députés se sont résignés à faire — enfin — œuvre positive et non plus négative.

Vraiment, on n'osait plus espérer qu'ils en fussent capables.

Comment s'explique ce revirement, plus apparent que réel sans doute ?

Oh, semble-t-il, pour des raisons assez simples et certaines, peut-être, un peu terre à terre.

En premier lieu, la Chambre paraît avoir obéi à la lassitude, au découragement.

Devant son impuissance à conclure, à aboutir à quoi que ce soit, comme prise de dégoût d'elle-même, et pour « liquider » une situation sans issue, la Chambre a voté ce que le gouvernement lui demandait, uniquement pour en finir, pour s'évader d'une atmosphère désormais insupportable.

Peut-être aussi d'aucuns se sont-ils avisés qu'il y avait quelque péril à se refuser à entendre les doléances, chaque jour plus véhémentes de la nation.

La crainte, dit-on, est le commencement de la sagesse !...

Il est fâcheux, en régime démocratique et parlementaire surtout, qu'on en arrive là.

⁂

Maintenant que valent les mesures adoptées par la Chambre et que le Sénat se fera sans doute un devoir de ratifier sans tarder, dans leur ensemble ?

Peut-être vaut-il mieux — et pour cause — ne pas s'attarder à cette question !

Il est douteux que les nouvelles taxes soient bien accueillies, — et elles ne peuvent pas l'être.

Il faut en prendre son parti.

La vérité, c'est qu'on n'avait guère le choix, comme l'affirma avec force et autorité M. Raoul Péret.

Du moins une remarque doit être faite.

Ces mesures rappellent singulièrement celles qui furent proposées dès le premier jour, voici quelques mois...

Le public, simpliste, dira : était-ce bien la peine, pour en arriver là, de provoquer crises sur crises, de faire perdre au Trésor, c'est-à-dire à la collectivité française, des dizaines de milliards ?

Par son vote *positif* de jeudi, la Chambre s'est chargée elle-même de condamner le « travail » négatif de ces six derniers mois.

⁂

Si encore la leçon pouvait servir !

Mais cet espoir lui-même apparaît bien fragile.

Certes, la France va disposer dans quelques jours d'un budget enfin en équilibre.

La menace d'inflation est écartée, — pour le moment du moins.

Mais ce résultat n'est qu'un minimum et un minimum combien insuffisant !

En fait, les nouvelles ressources fiscales votées constituent tout au plus un sursis.

Qu'adviendra-t-il, en effet, de l'équilibre budgétaire, si péniblement obtenu, si la dépréciation du franc se poursuit ?

A nouveau, il sera rompu et les sacrifices demandés au pays deviendront vains, si notre devise ne se relève pas.

La vérité, c'est que l'explosion *actuelle* de la crise a été prévenue, ajournée.

Mais rien n'est fait encore pour remédier à cette crise dans sa cause, pour l'atteindre dans son origine même.

Cette cause et cette origine résident exclusivement dans le crédit de l'Etat.

Pour sortir du chaos c'est ce crédit qu'il faut restaurer.

Or, que cela plaise ou non, la restauration du crédit est un problème politique et non fiscal.

Or, à cet égard, aucun progrès n'a été réalisé.

Il peut sembler très spirituel de faire élire à Paris des communistes pour jouer un bon tour — digne du 1er avril — à la « réaction » !..

Il peut sembler très amusant d'entonner l'*Internationale*, à la Chambre, en interrompant à cet effet le grave débat financier en cours...

Oui, mais c'est par des amusements de cette nature qu'on conduit un pays tout droit à la catastrophe.

Or, et c'est pénible à constater, aucun geste n'a été fait, ni seulement esquissé, pour amorcer l'assainissement politique, condition première et fondamentale de l'assainissement financier.

Le vrai problème reste donc entier aujourd'hui comme hier.

M. DAROLLE.

ENFIN !!!

Allons ! ça va : Nous passerons les fêtes de Pâques en toute quiétude. Jeudi encore, on se demandait s'il y aurait ou s'il n'y aurait pas une nouvelle crise ministérielle !

Eh bien ! le Parlement a été, en majorité... conscient. Il n'a pas voulu troubler la quiétude publique, c'est-à-dire, empêcher une partie relativement importante du pays, de jouir des congés de Pâques.

Eh ! dam ! S'il y avait eu crise ministérielle, c'était bien un trouble apporté dans les habitudes de bon nombre de citoyens qui tiennent, comme Monsieur Tout le monde, à se livrer aux plaisirs champêtres en honneur le dimanche et le lundi de Pâques !

Nous voulons bien croire, cependant, que ce n'est pas cette question de congés, qui a déterminé les parlementaires à voter les projets fiscaux présentés par le Gouvernement.

Nous ne voulons pas, également, croire que c'est la lassitude, la fatigue provoquées par des séances interminables qui ont arraché aux parlementaires le vote des projets fiscaux !

Non, nous ne voulons pas faire cette injure à nos parlementaires, bien qu'un de nos excellents confrères présent, à cette séance qui a duré toute la journée de mercredi et qui n'a été levée que jeudi matin à 9 heures 30, écrive ces lignes suggestives dont les lecteurs apprécieront la saveur.

« C'est l'heure du vote. Depuis longtemps il fait grand jour. Des honorables se secouent contre le sommeil tentateur. D'autres s'affalent un peu plus dans leurs travées, bâillent et somnolent par intermittence. Mais en voici un à l'extrême-gauche qui ronfle à poings fermés. C'est le boîtier S. F. I. O. chargé de voter pour ses collègues absents. M. Barthe est obligé de le réveiller et de le rappeler amicalement, en même temps qu'aux convenances parlementaires, au devoir législatif. Petit intermède comique qui déride l'Assemblée. »

Nous resterons convenables à l'égard de nos honorables.

Mais le pays a bien le droit de faire une constatation : un électeur très simpliste peut la faire.

Comment ! C'est le 6e ministre des finances qui se présente devant la Chambre : 5 ministres avant lui ont dû se retirer.

Or, somme toute, le 6e ministre n'a apporté qu'un projet à peu près identique à celui de ses prédécesseurs !

Et la Chambre accepte ce projet !

Alors, le citoyen simpliste pose cette question : « Pourquoi les parlementaires n'ont pas fait la première fois, ce qu'ils ont fait la 6e fois !

« Le projet financier est bon ou il est mauvais. S'il est bon pourquoi l'avoir rejeté 5 fois : s'il est mauvais, pourquoi l'avoir accepté la 6e fois qu'il a été présenté ? »

C'est un raisonnement simpliste, diront les forts en sciences politiques et parlementaires : il est trop tiré par les cheveux !

Oui, oui ! Mais le fait est là ! Et le fait le plus grave, c'est qu'à force d'atermoiements, de discussions, de crises, eh bien, ce sont 20 millions par jour que le Trésor a perdus depuis le 1er janvier 1926 !

Faites les comptes, messieurs les parlementaires ! Les comptes ont été faits, et ils ont certainement effrayé ces messieurs, à la veille de Pâques !

Pâques fleuries, ont rappelé à beaucoup que c'est l'époque d'un examen, d'un... soulagement de conscience !...

Et qui sait, si cette question-là n'a pas eu une influence sur leur vote ?

Qui sait ? Parmi les opposants d'hier, les uns ont voté « pour », les autres, les plus obstinés se sont abstenus !...

Oui, Qui sait ? Quoi qu'il en soit, le pays n'est pas encore sorti de la « mistoufle ». Il ne le sera pas encore ! Mais il a évité une nouvelle crise ministérielle.

C'est bien quelque chose, quand même ! Enfin !

LOUIS BONNET.

LE BON POISSON D'AVRIL !

La publicité est l'âme du commerce : c'est très vrai. Aussi bien, il est des commerçants qui savent s'en servir avec esprit et dans toutes les occasions.

La période du 1er avril qui autorise toutes les bonnes blagues leur est particulièrement favorable, d'abord, pour intriguer les clients, et, ensuite, pour faire connaître le produit qu'ils recommandent.

Cette semaine a été féconde en bonnes blagues : de nombreux poissons d'avril ont été mangés tous plus ou moins agréables.

Mais il y en a un que signale un de nos confrères et qui mérite d'être connu.

Des personnes qui possèdent une automobile ont reçu la carte postale suivante :

« Sommes venus visiter Rouen, la Ville-Musée. Nous vous y attendons dimanche prochain. Faites comme nous. Passez par Gaillon. La route est meilleure: Signé : Robert et Jacqueline ».

Vous recevez cette carte postale. Que faites-vous ? « Robert ? Jacqueline ? Qu'est-ce que c'est que ces gens-là ? » Vous fouillez votre mémoire : vous ne trouvez pas.

Deux jours après, vous recevez cette nouvelle carte : « Nous vous avons attendu jusqu'à deux heures pour déjeuner. Nous sommes très inquiets. Signé : Robert et Jacqueline ».

Vous appelez Madame à votre secours : « Voilà encore ce Robert et cette Jacqueline ! Connais-tu un Robert ? » « Et toi, connais-tu une Jacqueline ? »

Scène...

C'est de la publicité. Quelques jours après, Robert et Jacqueline vous envoient une carte postale explicative : « Si vous avez manqué notre rendez-vous, c'est que vous n'avez pas graissé votre moteur avec la... »

Comme poisson d'avril, c'est bien trouvé. Le tour est joué, mais les personnes qui possèdent une auto, après avoir été bien intriguées, connaissent la marque d'une huile, d'une graisse qu'elles ne connaissaient pas. Et comme elles ont ri de la bonne farce, eh bien ! ce sont, peut-être, des clientes, pour le lendemain !

La publicité bien faite est toujours bonne ! Les commerçants malins le savent bien !

LOUIS BONNET.

Les mauvais voyageurs

Le « Journal Officiel » promulgue le texte de loi suivant :

« Quiconque sachant qu'il est dans l'impossibilité absolue de payer aura pris en location une voiture de place sera puni d'un emprisonnement de six jours au moins et de trois mois au plus et d'une amende de 16 francs au moins et de 1.000 francs au plus. »

Il paraît que cette mesure était nécessaire : trop souvent des chauffeurs, des voituriers ont été victimes d'aigrefins qui après s'être fait balader pendant des heures, dans les rues d'une ville ou dans la campagne disaient au chauffeur, au voiturier : « Attendez-moi là. »

Et ils ne revenaient plus. Combien de fois ont été ainsi, victimes, voituriers et chauffeurs qui, malgré plainte déposée n'obtenaient aucune satisfaction.

On considérait ces ballades comme du luxe ! Si elles étaient un luxe pour le quidam, elles ne l'étaient pas pour les voituriers dont on se contentait, même, de rire de leur mésaventure.

Mésaventure coûteuse, puisqu'aussi bien ils avaient perdu leur temps, leur peine et tous les autres frais.

Jusqu'à ce jour, ces braves gens étaient traités en parias. S'ils parvenaient, par la suite, à force de dispute à soutirer quelque argent à ces mauvais clients, ils n'avaient aucun recours contre eux.

Il était bien juste qu'on prît leur défense ! C'est fait : et tant mieux.

LOUIS BONNET.

Votes de nos Députés

Sur l'ensemble du projet de loi financier, les députés du Lot ont voté :

Pour : MM. Bouat et Malvy.

M. Calmon s'est abstenu.

La Chambre a adopté par 236 voix contre 150.

Armée

L' « Officiel » publie la liste des corps de troupe dans lesquels il n'existe pas des vacances de sous-officiers rengagés.

Le 9e d'infanterie est compris dans cette liste.

P. T. T.

M. Ducor, commis des P. T. T. à Tourcoing est nommé à Cahors.

Récompenses

Par décision ministérielle parue au *J. O.* des 22 et 23 mars 1926 (n° 69), les récompenses suivantes ont été accordées pour services rendus à l'Education Physique et à la Préparation militaire.

M. Tourriol, Vice-Président de l'Aviron Cadurcien (Médaille d'argent).

M. Verdier, secrétaire de l'Aviron Cadurcien (Lettre de félicitations).

M. Volkaert, adjudant-moniteur d'E. P. (Lettre de félicitations).

M. Labro, sergent-moniteur d'E. P. (Lettre de félicitations).

Toutes nos félicitations.

Débits de tabac

Par arrêté préfectoral en date du 30 mars 1926, sont nommés débitants de tabac avec effet du 1er avril 1926 :

MM. Batut (Firmin), à Rocamadour (section de Blanat).

Baylé (Jean-Louis) au Bourg.

Granié, à Rampoux.

Conseil de Préfecture

Le conseil de préfecture du Lot a entendu les affaires suivantes :

M. le maire de la commune de Francoulés avait commandé à un forgeron du pays une réparation d'entretien de l'église. Les travaux nécessitaient la pose d'un « tirant ». Le forgeron en plaça trois et en réclama le prix à la commune. M. le maire répondit par une fin de non-recevoir, déclarant qu'il était prêt à payer le « tirant » commandé par lui, mais qu'il déclinait toute responsabilité pécuniaire pour les deux autres.

Après plaidoirie du maire pour sa commune et de M. Lacaze pour le forgeron, l'affaire a été mise en délibéré.

L'élection cantonale de Puy-l'Evêque. — M. Dutour, a élevé une protestation contre le résultat du scrutin qui avait été favorable à son concurrent, M. Leygues.

Cette protestation était basée sur ce fait que dans certaines communes l'on s'était servi des listes électorales de 1926 pour procéder au vote et non des listes de 1925.

M. Dutour défend lui-même sa cause. Me Tassart occupe pour M. Leygues. Les défendeurs établissent que le fait d'avoir employé pour le vote les listes électorales de 1926, ne change pas le résultat de l'élection.

M. Bor, secrétaire général, commissaire du gouvernement, par une savante discussion juridique, conclut à la validation de l'élection.

L'affaire est mise en délibéré.

Service téléphonique

Par suite de la mise en service d'un circuit Marseille-Toulouse, des communications téléphoniques pourront être échangées, par cette voie, à partir du 16 avril 1926, entre tous les postes publics et privés du département du Lot et ceux des Bouches-du-Rhône.

La taxe unitaire de conversation est fixée à 5 fr. 25.

Modification au code rural

Le « Journal Officiel » publie une loi modifiant comme suit le paragraphe 3 de l'article 17 de la loi du 21 juin 1898 :

« Toutefois, ne sont assujetties à aucune prescription de distance, les ruches isolées des propriétés voisines ou des chemins publics par un mur, une palissade en planches jointes, une haie vive ou sèche sans solution de continuité. Ces clôtures devront avoir une hauteur de 2 mètres au-dessus du sol et s'étendre sur au moins 2 mètres de chaque côté de la ruche. »

Hyménée

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. René Barreau, fils du sympathique Professeur de Musique au Lycée Gambetta, propriétaire du *Grand Café de la Promenade* avec Mlle Rosine Sers, la gracieuse fille de M. Sers-Cabanel, capitaine en retraite à Douelle.

⁂

Nous sommes heureux, également, d'annoncer le mariage de M. Georges Malapeyre, fils du négociant bien connu et estimé de la rue Clément-Marot avec Mlle Géniès Eloïse, la charmante fille de Mme veuve Géniès, propriétaire à Lamagdeleine.

⁂

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Pour fêter Pâques

Mercredi matin, Mme L... demeurant Avenue de l'Abattoir eut la désagréable surprise de constater que sa niche à lapins était vide.

Dans la nuit des renards à deux pattes étaient passés par là et avaient emporté dans leur terrier 6 beaux lapins.

C'est, en effet, le moment des fêtes de Pâques : il faut bien les célébrer dignement, par un beau festin, n'est-ce pas ?

Une enquête est ouverte.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret le deuil cruel qui vient de frapper notre excellent compatriote M. Emile Fournié en la personne de sa femme décédée en son domicile, rue d'Arcole, à Paris, le 2 avril, à l'âge de 50 ans.

Nous adressons à M. Emile Fournié, à Mme veuve Lacassagne de Cahors et à la famille, nos sincères condoléances.

Disparu

Le nommé Omer Lacombe, de Mauroux, quittait son domicile, lundi 22 mars, au matin et n'a pas reparu depuis. La veille, il avait assisté à une réunion de mutilés à Mauroux. Etant un peu faible d'esprit, Lacombe aurait été en butte à des railleries plus ou moins déplacées et une altercation aurait suivi. Que se passa-t-il au juste? On ne le sait trop, mais il fut porté à son domicile avec une cheville démise.

Le lendemain, il repartait, au petit jour, revenait à Mauroux et reprenait ensuite le chemin de Touzac.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de Puy-l'Evêque.

Voici le signalement d'Omer Lacombe : 39 ans, lourd, trapu, petite moustache, costume et chapeau gris, montre à remontoir avec chaine, le tout en argent.

Accidents du travail

Le nommé Raymond Guillard, 24 ans, chauffeur à l'usine à gaz et électricité, était occupé dans la salle des fours à débiter une cornue, lorsqu'un morceau de coke incandescent lui est tombé sur le pied gauche, lui occasionnant une brûlure qui, sauf complications, n'entraînera aucune incapacité de travail.

— Sur les voies de préparation de la Compagnie d'Orléans, le nommé Bernard Cance, chauffeur de route, âgé de 44 ans, demeurant 15, rue Brive, cassait de la briquette pour la préparation de la machine 6011, lorsque, par suite d'un faux mouvement, il s'est donné un coup de casse-coke sur le pouce de la main gauche, d'où une plaie contuse et profonde qui entraînera un repos de dix jours.

— En rabotant un morceau de bois à la raboteuse et dégauchisseuse, le nommé Camille Constant, ouvrier charpentier chez MM. Laffitte et Cros, entrepreneurs de charpente, demeurant place Rousseau, a été atteint de plaies contuses au pouce de la main gauche.

Ces blessures entraîneront une incapacité de travail de quinze jours.

Pertes et Trouvailles

Mme Prévot, 1, rue Joachim-Murat, a perdu un col d'enfant en fourrure.

Mme Francoual, de Pélacoy, a perdu une écharpe en laine noire.

M. Vignals, cantonnier, rue du Pont-Neuf, 5, a trouvé un porte-monnaie contenant deux petites clefs et une plaque de bicyclette. La lui réclamer.

Le receveur de l'octroi de Cabessut a trouvé une portefeuille. Le lui réclamer.

M. Astruc, rue Nationale, a trouvé, pliés ensemble, six billets de banque représentant 190 fr. qu'il a rendus à son propriétaire.

Mme Marie Frayped, 8, rue Daurade, a trouvé un billet de banque. Le lui réclamer.

Mme Palame, 3, avenue du Pal, a trouvé un portemonnaie noir, usagé, contenant une petite somme. Le lui réclamer.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 1er avril 1926

CYCLISTE MEURTRIER

Le nommé Arsène Cabaynes, cultivateur à Anglars, rentrait chez lui à bicyclette, revenant de Prayssac. Il marchait, naturellement, à toute vitesse, et ne put freiner à temps pour éviter un piéton, M. Gastal, âgé de 66 ans, qu'il culbuta sur la chaussée.

M. Gastal fut blessé à la tête et mourut peu de jours après.

Cabaynes est condamné à 15 jours de prison avec sursis et à 50 fr. d'amende.

INFRACTION

Rajade Omer, 51 ans, est condamné à 25 francs d'amende pour avoir voyagé sans billet en chemin de fer.

VOL

Le nommé Louis E... 21 ans, ouvrier journalier à Vers, vola la bicyclette de son patron. Mais peu après il la lui rendit, 25 francs d'amende.

RESPECTEZ LES ARBRES

Pour avoir abattu un arbre, en bordure de la route, le nommé R... 21 ans, de St-Cirq- Lapopie est condamné à 15 jours de prison avec sursis et à 25 francs d'amende.

VOL DE POULES

La dame Victorine Florenty, des Arques, est inculpée de vol de poules au préjudice de son voisin, M. Vialard, propriétaire. Elle ne peu pas nier le délit parce qu'elle a été pincée dans le poulailler.

Elle est condamnée à 1 mois de prison.

VOIES DE FAIT

Le nommé Ludovic P., 53 ans, cultivateur à Grégols, à la suite d'une querelle avec une de ses sœurs, saisit une fourche et voulut frapper sa sœur. Celle-ci s'enfuit à travers champs et P... la poursuivit en lui jetant des pierres.

Une autre sœur de P... voulut s'interposer. Mais le brutal cultivateur prit un bâton et rossa littéralement celle-ci.

Il est condamné à 4 jours de prison avec sursis et à 16 fr. d'amende.

La Mode est au Cirque

La mode est au Cirque, et c'est une mode qui a vraiment sa raison d'être.

Tous les goûts trouvent à se satisfaire dans les attractions aussi intéressantes que diverses que l'on nous présente.

Mais évidemment il y a cirque et cirque, de même il y a organisation et organisation.

Le Cirque ANCILLOTTI-PLEGE dont le nom est connu de tous nous a compris cette année dans sa tournée ; les efforts réalisés cette fois sont dignes de l'établissement de premier ordre que sa Direction a toujours eu à cœur de conserver.

Ses numéros, inconnus dans notre pays et qui tous ont remporté dans le monde des succès justifiés, nous promettent une représentation dont nous garderons un souvenir inoubliable.

Quant à son matériel, c'est une des gloires de notre industrie française ; les tracteurs de la Maison LATIL n'en sont plus à leurs premiers succès, mais le travail qu'on leur demande ne pouvait être assuré que par des voitures d'une robustesse et d'une endurance à toute épreuve.

Nous reparlerons d'ici peu de ce Cirque extraordinaire.

Foire du 1er avril 1926

La foire a été peu importante. Voici les cours pratiqués :

Bœufs : Pas de bêtes à cornes. Porcelets de 170 à 300 fr. pièce suivant grosseur.

Marché : Poules grasses, 4 fr. ; poulets, 4 fr. 10 ; canards et dindons, 4 fr. ; lapins domestiques, 3 fr. 40, le tout le 1/2 kilo ; œufs, 4 fr. 25 la douzaine ; pigeons, 8 fr. la paire.

Halle : Blé, néant ; maïs, 70 fr. les 80 litres ; pommes de terre, 26 fr. les 50 kilos.

Moutons : Moutons gras, 2 fr. 30 ; agneaux, 2 fr. 40, le tout le 1/2 kilo ; brebis d'élevage, de 210 à 300 fr. pièce suivant grosseur et qualité.

Cylindrages à vapeur

Opérations probables dans la semaine du 5 au 10 avril 1926

Répandage et cylindrage de matériaux sur les voies désignées ci-après :

Chemin de grande communication n° 10, de 0 km. à 1 k. 400 (vers Pech-Cendrié).

Chemin de grande communication n° 11, de 19 km. à 19 km. 200 (aux abords de St-Daunès).

Chemin de grande communication n° 12, de 60 km 300 à 61 km. 100 (vers Gourdon).

Route nationale n° 111, de 49 km. 100 à 50 km 200 (à Mercuès).

Route nationale n° 20, de 98 km. 300 à 102 km. (vers Ventaillac).

Chronique des Théâtres

C'est le 11 avril qu'aura lieu au Théâtre Municipal la représentation d'*Amoureuse*, de G. de Porto-Riche.

Cette soirée de gala comprendra dans l'interprétation, à côté de Mlle Yvonne Ducos, de la Comédie-Française, M. Northberg, Mlles Annie Ducaux et Nina Terrarossa, du Théâtre National de l'Odéon, ainsi que Mlle Suzanne Divoy et M. André Moreau, du Vaudeville.

Nul doute que cette pièce soit enlevée à la satisfaction du public qui se rendra nombre à ce spectacle.

ROYAL-CINEMA

Programme des 3 et 4 avril 1926

DIMANCHE (matinée et soirée)

Eclair-Journal

LE VAUTOUR DU DÉSERT

comédie dramatique

LA PÉRILLEUSE MISSION

grand drame en 6 parties

L'Excitant Elixir, *fou-rire en 2 parties*

PALAIS DES FÊTES

SAMEDI 3 — DIMANCHE 4

Le dernier des Capendu

grand film français

d'après le roman historique

d'EUGÈNE BARBIER

Gallia-Journal, *documentaire*

Knooky policeman, *comique*

Les Aventures de Robert Macaire, 3e époque

ORCHESTRE

Direction : G. BALSAUX, *professeur de violon*

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 27 mars au 3 avril 1926

Naissances

Laborderie Paulette, à Bégous.

Boudet François, Boulevard Gambetta, 101.

Lacaze Christian, Avenue de la Gare, 5.

Delpech Jean, Place St-Maurice.

Publications de Mariages

Philibert Pierre, ingénieur à Ermont (S.-et-O.), et Toulouse M.-Louise, s. p. à Cahors.

Mariages

Dubernet de Garros Auguste, et Calabrésie, Lucie, industriels.

Marre Etienne, hôtelier, et Jouclas Raymonde, s. p.

Décès

Rigal Félicité, Vve Cassagne, s. p., 66 ans, rue du Cheval-Blanc, 14.

Marty Roger, 10 ans, rue Labarre, 22,

Huyghebaert Léonie, 1 an, rue Daurade, 6.

SERVICE DES PHARMACIES

Le service des pharmacies sera assuré le lundi de Pâques (après-midi) par la

Pharmacie PALAME

Boulevard Gambetta

Chaussez-vous à la

Cordonnerie Générale

Superbe prime offerte à ses acheteurs

et Grande Exposition

de **Sandalettes KNEIPP**

SORTANT DE SES ATELIERS

ANIS

BERGER

Apéritif anisé

Etabts CLAUDE BERGER & Cie, Marseille

Postes et Télégraphes

Adjudication d'une Entreprise de Transport de Dépêches

AVIS

Le 26 avril 1926 à 14 heures, il sera procédé, en séance publique, à Cahors, rue des Cadourques, n° 1 *bis*, à l'adjudication de l'entreprise de transport de dépêches, à exécuter en voiture de 1° Livernon à Espédaillac ; 2° Assier-gare à Livernon.

Les personnes qui désirent prendre part à cette adjudication doivent en faire la demande par écrit au Directeur des Postes et des Télégraphes, à Cahors, avant le 14 avril 1926.

Elles devront joindre à leur demande une pièce établissant leur nationalité (carte d'électeur, livret militaire, etc.). Elles peuvent prendre connaissance du cahier des charges à la Direction des Postes et des Télégraphes, à Cahors et aux bureaux des Postes et des Télégraphes, à Assier, Livernon, Espédaillac.

Arrondissement de Cahors

Cazals

Mutualité. — La Société de Secours mutuels de Cazals s'est réunie en assemblée générale dimanche dernier, à la mairie, à 14 heures.

Après l'appel des sociétaires, le Président a fait un exposé très détaillé de la situation de la Société au 31 décembre dernier. Il résulte de cet exposé que le nombre des sociétaires est en augmentation chaque année ; il était à cette date de 66, contre 60 l'année précédente. Par contre le nombre des membres honoraires reste stationnaire à 15, et l'assemblée est unanime à regretter l'indifférence d'un trop grand nombre des personnes qui ont été pressenties.

Les recettes de 1925 se sont élevées à 1.406 fr.

La société a payé 4 primes de natalité de 50 fr., 428 fr. de frais médicaux et 585 fr. de frais pharmaceutiques.

L'actif en caisse, ou à la caisse des dépôts et consignations en compte-courant, s'élève à 1.520 fr. ; de plus, le compte ouvert à la caisse des retraites s'élève actuellement à 425 fr., soit un avoir total de 1.945 fr.

La situation, après 6 ans de fonctionnement, et malgré le taux réduit des cotisations, est donc tout à fait excellente. Toutefois le Président a fait remarquer qu'en présence du relèvement de toutes fournitures et honoraires assurés par la Société, il y avait lieu d'envisager une augmentation des cotisations, ou une application plus stricte des statuts ; l'assemblée a donné mission au Conseil d'administration d'étudier cette question, et de prendre toute décision au mieux, au cas où en cours du présent exercice, les dépenses prendraient une allure débordante sur les recettes.

Il est ensuite procédé au renouvellement partiel du Bureau. Par acclamation, M. Vialard, vice-président, M. Maisonneuve, trésorier, et les deux assesseurs MM. Delrieu et Marly, sont réélus dans leurs fonctions respectives.

M. Cassot, président sortant, fondateur de la Société, voit ensuite ses pouvoirs renouvelés. Il remercie l'assemblée de cette nouvelle marque de sympathie à son égard, et l'assure de toute sa sollicitude à l'avenir comme par le passé. Le président dit quelques mots sur le rôle très important qu'aura à jouer la mutualité au jour prochain où la Loi sur les assurances sociales entrera en fonctionnement ; il ajoute qu'à ce moment-là tous les mutualistes sauront faire leur devoir de bon apôtre en faveur de cette nouvelle Loi sociale appelée à révolutionner un peu nos mœurs actuelles un peu trop individualistes.

La réunion a pris fin à 15 heures, après le versement des cotisations du 1er semestre.

Frayssinet-le-Gélat

Coup de tête mortel. — Dernièrement Marcellin Galliacy, de Lathèze, reçut au ventre un violent coup de tête d'un mouton, qui provoqua chez le malheureux blessé d'horribles souffrances. Malgré tous les soins, Galliacy mourut peu après.

Belfort

Trouvé mort. — Des voisins de M. François Courtès, âgé de 74 ans, propriétaire à Saint-Fleurien, étonnés de ne plus le voir depuis quelques jours, vinrent prévenir le maire. Celui-ci s'étant rendu sur les lieux, trouva le corps du vieillard inanimé dans son lit.

La gendarmerie et le médecin légiste prévenus aussitôt se rendirent à la maison du défunt. La mort paraît naturelle.

Recensement. — D'après le recensement qui vient d'être opéré, notre commune compte 208 ménages et 728 habitants, contre 211 ménages et 731 habitants en 1921.

Elle a donc perdu 3 habitants.

Parnac

Conférences. — La confédération des vignerons du Sud-Ouest a donné dimanche dernier deux conférences : l'une à Parnac, l'autre à Caillac.

MM. de Campagnac, président, Georges Gros, secrétaire, ont démontré l'utilité de s'unir pour la défense des intérêts vinicoles et d'améliorer l'encepagement en vue de maintenir la réputation du cru de Cahors ; de créer des coopératives de distillations des marcs, nouvelle source de bénéfices.

Prayssac

Les fêtes d'aviation. — Nous avons donné à nos lecteurs un aperçu des très belles démonstrations aériennes qui seront exécutées lundi prochain à Prayssac.

Commençant la veille au soir par une causerie sur l'Aviation faite par M. Knipping au Cinéma de Prayssac, pendant l'entr'acte, les Fêtes se clôtureront le lundi soir par un Grand Bal organisé par la Municipalité. Ce bal aura lieu sur la Place de Prayssac et la Fanfare de Luzech y prêtera son concours.

L'après-midi, pendant les vols, au terrain de Laborie-Rouge la même Fanfare exécutera les meilleurs morceaux de son répertoire.

Répétons que les vols commenceront à 2 heures 1/2 de l'après-midi.

Un train spécial partira de Cahors en s'arrêtant à Pradines, Mercuès, Douelle, Parnac, Luzech, Castelfranc et Prayssac où il arrivera un peu avant Midi.

Afin d'éviter tous risques d'accidents la circulation sera règlementée par des Arrêtés de M. le Préfet du Lot et de M. le Maire de Prayssac. Un important service de gendarmerie sera chargé de les faire respecter.

La prairie de Laborie-Rouge qui a été aménagée en aérodrome se trouve en bordure de la route de Niaudon. Pour s'y rendre il faut prendre la route départementale N° 44 et tourner à droite à la propriété Couot.

Ne pas oublier le soir d'aller admirer les superbes illuminations dont la Ville de Prayssac a le secret et dont elle veut faire l'honneur aux « as » de la Société pour le Développement de l'Aviation.

⁂

Nous voici à la veille de cette belle fête qui promet d'être des plus réussies.

Les efforts réunis de la Municipalité, du Comité des Fêtes et des organisateurs de la Fête d'Aviation proprement dite feront merveille et les plus difficiles seront certainement satisfaits.

Les premiers aviateurs arriveront à Prayssac le dimanche après-midi et atterriront dans la prairie de Laborie-Rouge où d'importants travaux ont été faits pour présenter toutes les garanties tant pour le public que pour les aviateurs.

Le dimanche soir au Cinéma de Prayssac, causerie sur l'aviation par M. Knipping, Directeur de la S. D. Aé.

Le lundi matin à 11 heures 30, sur la Place départ du grand Rallye-Parachute.

Le lundi après-midi à 14 heures 30, à la prairie de Laborie-Rouge démonstrations aériennes par les aviateurs Knipping, Mauler et le célèbre acrobate René Rotal.

Au programme figurent des descentes en parachutes, une extraordinaire exhibition de trapèze aérien par René Rotal, qui, sans être attaché exécute de périlleux mouvements à 10 mètres sous un avion en plein vol ; un concours de chasse aux ballonnets, de nombreuses acrobaties, un bombardement aérien etc., etc..

Le soir à 20 heures sur la Place de Prayssac, Grand Bal de nuit avec illuminations et de nombreuses attractions.

La Fanfare de Luzech, prêtera son concours l'après-midi à la Fête d'Aviation et le soir au Bal.

La circulation sera règlementée sévèrement pour éviter que les curieux ne puissent abîmer les propriétés privées et courir le risque d'un accident. Un important contingent de gendarmes venus de tout le département assureront l'exécution des Arrêtés Préfectoraux et Municipaux.

St-Géry

Compatriote. — Nous apprenons avec plaisir que le jeune Milhau Georges, ex-sergent au 14e d'Infanterie, fils de notre sympathique facteur, vient d'être nommé facteur des Postes à Paris à dater du 15 avril.

Nous lui adressons nos cordiales félicitations et formulons le vœu qu'il soit, le moment venu, le successeur de son père, dont la probité et l'aménité lui ont attiré depuis longtemps l'estime générale.

St-Cirq-Lapopie

Collision. — Une collision s'est produite entre l'auto conduite par M. Lacombe, boulanger, et la moto de M. Lasfargues, qui venait en sens inverse.

Fort heureusement, tous deux s'en tirèrent avec quelques contusions seulement.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Fêtes de mai. — Le Comité des Fêtes, sous la présidence de M. Marcel Geny (classe 1926) s'est réuni mardi, mercredi et jeudi soir et a dressé le programme des fêtes des 1er, 2 et 3 mai qui va être incessamment porté par voie d'affiches à la connaissance du public. Les principaux éléments de la Commission appartiennent à la classe 1926 et c'est un plaisir de voir l'enthousiasme de cette belle jeunesse et son entrain à examiner tous les détails de l'organisation à préparer. Quelques aînés sont avec eux pour les guider et les réfréner au besoin. L'ardeur des uns, tempérée par la sagesse des autres nous fait espérer un très brillant succès. Tous les organisateurs voudraient des fêtes d'un éclat exceptionnel mais ils se rendent parfaitement compte que tout dépend du résultat de la souscription dans lequel nous avons d'ailleurs toute confiance. Nous sommes certains que le public aura à cœur de seconder de tout son pouvoir ces jeunes gens qui ne marchandent pas leur peine pour un travail de préparation qui n'est pas sans difficultés.

Vol à l'Hospice. — Depuis quelque temps, le service de l'économat s'était aperçu que des objets et effets destinés aux malades disparaissaient. M. Camille Nozières, ordonateur, porta plainte au commissariat de police contre inconnu.

M. Dumas, commissaire de police, avec le flair qui le caractérise, ne tarda pas à porter ses soupçons sur la nommée Julienne Nicolas, âgée de 45 ans, employée à l'hospice et domiciliée rue des Bonatistes, qui depuis un an vit séparée de son mari. Après des dénégations et protestations véhémentes, elle fut conduite chez elle où, après une habile investigation, on trouva les objets disparus.

Procès-verbal fut dressé et transmis à M. le procureur de la République.

Maraudeurs. — Pendant une de ces dernières nuits, des maraudeurs, dont on connaît le signalement et qui ne tarderont pas à être appréhendés, se sont introduits dans les jardins en bordure de la rivière du Célé, à proximité de l'abattoir, et ont soustrait des lapins et quantité de légumes. Nous apprenons que la police est sur une piste sérieuse qui ne tardera guère à donner des résultats.

Etat civil du 26 mars au 2 avril, — Naissances : Genot Joseph ; Gaubert Marcel.

Décès : Toulze Rosalie, Vve Cournède, 78 ans ; Gaillard Auguste, 65 ans.

Service des pharmacies. — Aujourd'hui, dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Selves, rue de la République et demain, lundi, par la pharmacie Delmas, Pont Gambetta.

Bagnac

Recensement. — Le recensement de la population qui vient d'être fait a donné les résultats suivants :

407 maisons, 469 ménages, 1.633 habitants dont 39 étrangers.

Le recensement de 1921, n'avait donné que 1.561 habitants.

Nous sommes heureux de constater que pendant cette période la population a augmenté de 72 habitants.

Nécrologie. — Jeudi soir, à 4 heures, ont eu lieu les obsèques de Mme Francoual, née Lunel, décédée subitement à l'âge de 60 ans. Une foule énorme de parents et d'amis ont accompagné à sa dernière demeure cette femme de bien, enlevée si rapidement à l'affection des siens et à l'estime de tous.

A M. Francoual, à sa fille et à son gendre, Mme et M. Marty, contrôleur des postes à Aurillac, nous exprimons nos plus sincères condoléances.

— Le même jour a eu lieu l'enterrement de M. Jean Auriac, de Laborie, décédé subitement, à l'âge de 72 ans.

A sa famille nos sincères condoléances.

Cajarc

Nécrologie. — Jeudi, ont eu lieu à Cajarc les obsèques de M. Antoine Brisseau, connu de tous sous le sobriquet du Mitron.

Ancien boulanger et encaisseur de la banque Vve Bondons, Antoine Brisseau avait su s'attirer dans ses délicates fonctions l'estime générale, aussi le nombre de personnes assistant à l'enterrement était-il considérable.

Nous adressons à Mme veuve Brisseau, à ses fils et à toute la famille, nos bien sincères compliments de condoléances.

St-Sulpice

Mariage. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de notre compatriote Charles Julien avec Mlle Benne Aimée, de Molières.

Aux futurs époux nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

Recensement. — Le recensement de la population de notre commune accuse 203 habitants, chiffre sensiblement égal à celui du précédent dénombrement qui était de 205.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Carnet blanc. — M. Jean Meulet, pharmacien à Donzenac, va se marier avec Mlle Lafaye Henriette, de Paunat (Dordogne).

— M. Maure, coiffeur, convolera le 12 courant avec Mlle Jeanne Lavaysse, robeuse à Gourdon.

Aux futurs époux nous sommes heureux d'adresser nos meilleurs souhaits de bonheur.

Lou Tourtel d'iou. — La coque de Pâques plus connue dans la région sous le nom de « *Tourtel d'iou* » est en ce moment l'objet d'un commerce des plus actifs.

Pâtissiers et boulangers rivalisent de zèle. Tout le monde en achète par quantité. Il s'en mange beaucoup sur place car c'est délicieux mais il s'en expédie une plus grande quantité encore aux parents et amis éloignés.

Union Musicale Gourdonnaise. — Voici le programme du concert du 4 avril, allées de la République, à 16 h.:

Genève, Allégro (F. Andrieu) ; La Tosca, Fantaisie (L. Pivet) ; Menuet Chantilly (P. Kelsen) ; Pardon, Valse (Rico-Allier) ; Le Roi de cœur, Marche (Soutter).

Pharmacies ouvertes. — Dimanche prochain, jour de Pâques, c'est la pharmacie Dardenne qui restera ouverte toute la journée et c'est la pharmacie Loustaunau qui assurera le service le lendemain, lundi.

Prochaine foire. — Notre prochaine foire, dite de Pâques, aura lieu mercredi prochain et promet d'être très belle en raison des vacances.

Lavercantière

Récolte des tabacs en 1925. — Bien que venue tardivement à la culture du tabac, la commune de Lavercantière a obtenu des résultats tout à fait satisfaisants comme l'on peut s'en rendre compte par les chiffres suivants :

Nombre de planteurs, 17 ; avec 24 pièces et 3 hectares 2/3.

Poids de la récolte : 3.945 kilos ; prix total : 18.720 francs.

Primes de présentation et rebus : 2.800 kilos qui furent payés 679 francs. Poids à l'hectare : 1.050 kilos.

Nombre de feuilles : 90. Prix moyen aux 100 kilos : 485 francs ; à l'hectare : 5.120 fr.

Labastide-Murat

A VENDRE, *le dimanche 11 avril, à quatorze heures,* aux enchères publiques, à la Mairie de Labastide-Murat, un immeuble et enclos attenant, d'une superficie de 1.023 mètres carrés environ, sis à Goudou, place de l'Eglise ; à 1.500 mètres de Labastide-Murat, beau site, vue splendide sur l'Auvergne et les Pyrénées.

Mise à prix : *quatre mille deux cents francs.*

Martel

Récompense. — M. Léopold Laval, pépiniériste trufficulteur à Loupchat, commune de Martel, vient d'obtenir au concours général agricole de Paris, une médaille d'argent grand module, pour la truffe et les chênes truffiers qu'il y avait exposés. Toutes nos félicitations.

Attractions foraines. — Aujourd'hui dimanche 4 avril, jour de Pâques, l'attraction les Pyrénées sera ouverte au public.

Le théâtre cinéma Roy donnera aussi samedi, en soirée, le film célèbre « le Maître de Forges », et le jour de Pâques.

Matinée de Guignol, et en soirée un film.

Salviac

Accident de bicyclette. — Ces jours derniers, le jeune Aymard, fils du sympathique cultivateur de Montcalou, se rendait à bicyclette à Cazals accompagné de son camarade Delbreil ; ce dernier menait à l'allure rapide et Aymard suivait.

A l'entrée du village de Luziers, le jeune Delbreil s'arrêta brusquement, son camarade Aymard surpris, fit une chute et se fractura la clavicule.

M. le Dr Cambornac appelé aussitôt réduisit la fracture.

Nos meilleurs souhaits de prompte guérison.

Destruction d'animaux nuisibles. — Le Conseil municipal de Salviac continue cette année la lutte contre les oiseaux nuisibles ; la destruction des geais, pies, écureuils s'impose en raison des déprédations que ces oiseaux causent aux récoltes.

Les habitants sont prévenus qu'ils peuvent se rendre à la mairie de Salviac tous les jours de 9 heures à midi afin de réclamer les graines empoisonnées pour la destruction de ces oiseaux.

Souillac

Union des Commerçants et Industriels. — On nous communique : L'Union des Commerçants et Industriels du canton de Souillac, composée de cent membres actifs, réunie en assemblée générale dans la salle de la mairie, le 23 écoulé, a donné le compte rendu de l'exercice précédent et financier, devant quarante-deux membres présents.

Il a été constaté que les fonds de l'Union avaient été gérés, d'une façon parfaite et heureuse pour elle.

L'ancien bureau étant démissionnaire, il a été procédé à de nouvelles élections, qui ont donné pour résultat :

Président, M. André Bizac, exportateur ; vice-présidents, MM. Marcel Lavergne, épicier, Louis Roque, distillateur ; trésorier, M. Charles Bros, Hôtel Moderne ; secrétaire, M. Charles Salvan, négociant en vins ; secrétaire-adjoint, M. Jean Fumat, boucher ; membres conseillers : MM. Camil, boucher ; Lemoine, charron ; Vidal, restaurateur et négociant en vins ; Orchassal, charcutier ; Laroumanie, adjudicataire des droits de place.

En fin de séance, l'ordre du jour suivant fut voté à l'unanimité, dont un exemplaire sera adressé à chacun des parlementaires du département :

« Les membres de l'Union des Commerçants et Industriels du canton de Souillac, réunis en assemblée générale le 23 mars 1926, à la mairie de Souillac ;

Considérant que, de plus en plus, s'accentue la tendance à faire supporter, par les commerçants et industriels, la plus grosse partie des charges fiscales, exonérant plus ou moins complètement certaines catégories de Français ;

Considérant que le gouvernement doit rechercher l'équilibre budgétaire, dans la compression des dépenses ;

Considérant que, frappés par la loi du 4 décembre 1925, de contributions supplémentaires et rétroactives, menacés encore de charges nouvelles, ils déclarent : Que la conséquence la plus certaine des mesures fiscales exagérées serait de paralyser l'activité économique du pays, de provoquer le chômage et de rendre la vie encore plus chère ;

Comptant sur leurs représentants au Parlement, de comprendre enfin que leur devoir impérieux est :

1° De cesser tout gaspillage ;

2° De faire sans délai le maximum d'économies possible ;

3° De réaliser la trêve des partis dans l'union de toutes les bonnes volontés ;

4° De rétablir l'égalité fiscale pour qu'enfin chacun soit appelé à payer sa juste part ;

5° Qu'aucune faveur, aucun privilège, aucune exonération d'impôt ne soient accordés à des groupements d'achats en commun et à des coopératives. »

Ussel

Compatriote. — M. Léopold Sindou vient d'être nommé gardien de la paix à Paris.

REMERCIEMENTS

Les familles MIRABEL, de Cajarc, et DURAND, de Graulhet (Tarn), remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur André MIRABEL

Chef du Service des Installations aux Usines Citroën

décédé à Cajarc, le 28 mars 1926.

AVIS DE DETTES

Monsieur LACAM, employé au P. O., 13, rue du Tapis-Vert, prévient le public qu'il ne paiera pas les dettes que pourrait contracter sa femme, Jeanne LACAM, née GAILLARD.

ROBINSON CADURCIEN

SAISON D'ÉTÉ

RÉOUVERTURE

DIMANCHE 4 avril

DÉJEUNERS et DINERS 12 fr. Vin compris

OU A LA CARTE

APÉRITIFS ET LIQUEURS

DE GRANDES MARQUES

Etablissement recommandé à toutes les Familles pour son confort et sa bonne tenue.

Chambre des Députés

Séance du 2 avril 1926

La Chambre examine le projet de relèvement des droits inscrits au tarif général des douanes.

M. Falcoz donne lecture du rapport. Il s'agit de prendre une mesure immédiate et rapide pour parer provisoirement à l'insuffisance de protection douanière qui résulte de la dévalorisation de notre monnaie, les droits de douane n'ayant pas été modifiés depuis le commencement de 1923.

La protection actuelle est en réalité une fois et demie inférieure à celle qu'accordait le tarif de 1922. Cela est d'autant plus grave que le chiffre de nos importations n'a cessé de grandir ces derniers mois par rapport aux exportations.

Ce renversement de notre balance commerciale est dû à la dévalorisation de notre monnaie.

Pour obtenir une amélioration immédiate, il n'y avait qu'à envisager un relèvement général des taux.

Pour éviter le chômage, il faut donc protéger notre production nationale. On s'est préoccupé de l'agriculture. Les engrais sont exempts de droits. Il faut protéger nos machines agricoles françaises. Un relèvement de 30 0/0 a été prévu.

M. Chavagnes fait la critique du projet. « Demander, dit-il, à l'heure actuelle la suppression de cette taxe et la majoration du taux des droits de douane, est dans la logique protectionniste. Mais prétendre à la fois freiner nos ventes et nos achats à l'étranger, est une inconséquence que personnellement je n'approuve pas. Au surplus, qui supporterait la charge de cette majoration ? La production française, les industries transformatrices et les consommateurs, puisque la plus grande partie de nos importations est formée de matières premières et de produits d'alimentation également indispensables à la vie nationale. L'augmentation du coût de la vie qui résultera de la majoration de 30 0/0 demandée sera bien supérieure au taux de 1 0/0 prévue par le gouvernement, et d'ailleurs fallacieusement établi. Il est aisé d'en faire la démonstration par les chiffres. Le calcul qui consiste à répartir l'ensemble des perceptions douanières sur tous les produits importés, sans distinguer ceux qui y échappent, comme les 39 milliards environ de matières premières, est tout à fait spécieux. L'exemple des industries du coton est tout à fait caractéristique à cet égard. La vérité est que la majoration des droits entraînerait pour les produits frappés une majoration de prix d'environ 5 à 7 0/0. »

M. Barthe proteste également au nom de la viticulture. M. Cayrel demande le renvoi du projet devant la Commission. M. Daniel Vincent combat cette motion, qui est repoussée par 390 voix contre 187.

Le projet est voté par 311 voix contre 39.

Sénat

Séance du 2 avril 1926

M. Jean Durand, ministre de l'agriculture, dépose le projet de loi tendant à la création de nouvelles ressources fiscales.

M. Chéron dépose le rapport sur le projet portant création de nouvelles ressources fiscales. Il demande au Sénat de se réunir samedi matin, à dix heures.

La séance est levée ensuite.

Tirages financiers

CREDIT NATIONAL 5 0/0 1920

Le numéro 4.397.379 est remboursable par 1.000.000 fr. ; le numéro 390.141 est remboursable par 500.000 fr. ; les deux numéros 4.947.917 et 1.183.518 sont remboursés par 200.000 fr. ; les trois numéros 7.760.728, 768.958, 317,355 sont remboursés par 100.000 fr. ; les six numéros 6.296.532, 7.815.653, 3.382.249, 1.366.597, 6.464.854, 6.914.815 sont remboursés par 50.000 fr.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

Les projets financiers devant le Sénat

Le Sénat s'est réuni ce matin à 10 heures.

Il a commencé la discussion des projets financiers.

Le discours du rapporteur général

M. Chéron, rapporteur général a fait un exposé des travaux et des conclusions de la Commission des Finances.

Il a demandé à l'Assemblée de voter rapidement ces projets et a déclaré :

« L'heure n'est pas aux longs rapports ni aux discours.

« La Nation attend de ses représentants le vote, urgent, des ressources nécessaires à équilibrer le budget.

« Chacun comprend qu'il faut de l'argent pour permettre à la France de rétablir sa situation.

« Si le pays veut que ses représentants fassent sur le budget les compressions nécessaires, il comprend encore mieux que l'incidence de l'impôt n'est rien auprès des conséquences mortelles de la dépréciation de la monnaie. »

La fin du débat attendue pour cette nuit

On espère que dans le courant de la nuit prochaine un accord pourra s'établir entre les deux Chambres.

⁂

LES FÊTES DE PAQUES

Un exode exceptionnel des Parisiens

Le beau temps dont nous jouissons a déterminé l'exode en nombre exceptionnel des Parisiens vers les champs.

Dans toutes les gares, les trains partent, bondés.

Tous sont triplés.

Les étrangers ont envahi la capitale

En revanche, la Capitale est envahie par de nombreux étrangers, principalement des Anglais et des Américains.

Ces derniers circulent à travers la ville dans d'immenses autocars.

⁂

En Allemagne

Les Casques d'Acier organisent de grandes manœuvres

De Berlin. — En dépit de l'ordonnance du ministre démocrate de l'Intérieur, ordonnance interdisant les organisations militaires, la société les *Casques d'Acier,* comptant 80.000 membres, prépare de grandes manœuvres qui auront lieu en Saxe.

SAVOIR ACHETER MADAME.....

est le premier gain

Pour cela, adressez-vous

A LA CORDONNERIE GÉNÉRALE

10, Rue Maréchal Foch

Elle Fabrique et Vend à des Prix défiant toute concurrence

VENTE RÉCLAME SANDALETTES « KNEIPP »

A VENDRE

BONNE CHARRETTE ANGLAISE

S'adresser au Bureau du Journal

ETUDE

DE

Me Charles AUBERTIN

NOTAIRE

117, Boulevard Gambetta, Cahors

Publication de dissolution de Société en nom collectif

Suivant acte reçu par Maître Charles AUBERTIN, notaire à Cahors, le 26 mars 1926 portant la mention : Enregistré à Cahors le 27 mars 1926, folio 99, N° 514. Reçu 1.746 fr. 72. Receveur signé, Séguiniol ; la société en nom collectif formée entre Mademoiselle Henriette CALABRÉSI et Monsieur Eugène DUBERNET DE GARROS, demeurant tous à Cahors, sous la raison sociale « **H. Calabrési et Cie** », avec siège social à Cahors, avenue de la Petite-Vitesse, aux termes de trois actes sous-seings privés, en date à Cahors des 4 mars 1913, 8 août 1917 et 16 juin 1923, enregistrés et publiés conformément à la loi, a été dissoute et partagée à partir de ce jour. Le fonds de commerce ayant pour objet la fabrication des articles de voyage, l'achat, l'exploitation, la vente, le travail mécanique des bois de toute nature et ainsi que la fabrication et le commerce de tous articles en bois a été attribué à Monsieur DUBERNET DE GARROS qui continuera à signer sous l'ancienne raison sociale.

Deux extraits de cet acte de dissolution et partage ont été déposés le 30 mars 1926, l'un au greffe du Tribunal de Commerce de Cahors, l'autre au greffe de la Justice de Paix du canton Nord de Cahors.

Pour extrait et mention :

AUBERTIN, *notaire.*

La Caravane Peugeot

visitera les Arrondissements de CAHORS et GOURDON, aux itinéraires suivants :

LUNDI 5 AVRIL. — Cahors, Mercuès, Espère, Caillac, Caïx, Camy, Prayssac (fête aviation), La Masse, Les Junies, Lherm, Pontcirq, Rostassac, Crayssac, Cahors.

MARDI 6 AVRIL. — Cahors, Catus, Saint-Médard, Labastide-du-Vert, Castelfranc, Prayssac, Puy-l'Evêque, Duravel, Montcabrier, Saint-Martin-le-Redon, Frayssinet-le-Gélat, Montcléra, Cazals, Marminiac, Salviac, Dégagnac, Lavercantière, Thédirac, Montgesty, Cahors.

MERCREDI 7 AVRIL. — Cahors, Pradines, Douelle, Parnac, Saint-Vincent, Luzech, Albas, Sauzet, Saint-Pantaléon, Montcuq, Moulin Bessou, Valprionde, Saux, Saint-Matré, Le Boulvé, Floressas, Sérignac, Mauroux, Lacapelle, Touzac, Soturac, Vire, Grézels, Lagardelle, Bélaye, Anglars-Juillac.

JEUDI 8 AVRIL. — Cahors, Larroque, Lamadeleine, Savanac, Vers, Saint-Géry, Bouziès Bas, Conduché, Saint-Cirq, Saint-Martin-Labouval, Nougairac, Sauliac, Cabrerets, Orniac, Lentillac, Sabadel, Lauzès, Saint-Cernin, Soulomès, Labastide-Murat, Soulomès, Sénaillac, Caniac, Fontanes, Montfaucon, Séniergues, Ginouillac, Soucirac, Frayssinet, Pélacoy, Saint-Pierre, Saint-Henri, Cahors.

VENDREDI 9 AVRIL. — Cahors, Calamane, Boissières, Gigouzac, Saint-Germain, Concorès, Poudens, Gourdon, Le Vigan, Saint-Projet, Payrac, Lamothe-Fénelon, Mareuil, Souillac, Gignac, Cressenssac, L'Hôpital, Sarazac, Les Quatre-Routes, Martel, Souillac.

SAMEDI 10 AVRIL. — Souillac, Pinsac, Lacave, Meyronne, Saint-Sozy, Creysse, Gluges, Saint-Denis, Vayrac, Bétaille, Carennac, Floirac, Montvalent, Gramat, Lavergne, Thégra, Padirac, Miers, Alvignac, Rocamadour, Couzou, Carlucet, Labastide, Saint-Sauveur, Saint-Martin, Cahors.

DIMANCHE 11 AVRIL. — Exposition devant le grand garage Delcros et Barat, place Gambetta, Cahors.

LUNDI 12 AVRIL. — Cahors, Labastide-Marnhac, Lascabanes, Saint-Cyprien, Castelnau-Montratier, Flaugnac, Saint-Paul, Fontanes, Montdoumerc, Belfort, Lalbenque, Vaylats, Bach, Varaire, Beauregard, Promilhanes, Limogne, Concots, Cremps, Aujols, Arcambal, Cahors.

Venez voir et essayer les différents modèles,

AU Gd GARAGE DELCROS et BARAT

CAHORS — Place Gambetta — CAHORS

Agents exclusifs pour les arrondissements de CAHORS et GOURDON

CATALOGUES & RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE

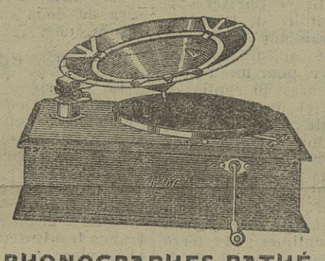

PHONOGRAPHES PATHÉ

P. MEYZENC

(Ancienne Maison Louis)

36-38, Bd Gambetta, CAHORS

Reprise des Vieux Appareils

Envoi des Catalogues sur demande

MEUBLES

COMBROUSE Fils

3, rue Maréchal-Joffre — CAHORS

CHAMBRES à coucher - SALLES à manger

SIÈGES - GLACES - LITERIE

Lavabos — Petits Meubles

Dépositaire des Sièges **STELLA**

FABRICATION GARANTIE

Prix Exceptionnels

ETUDE

DE

Me Charles AUBERTIN

NOTAIRE

117, Boulevard Gambetta, à Cahors

Publication de Partage de Société en nom collectif

Premier avis

Suivant acte reçu par Maître Charles AUBERTIN, notaire à Cahors, le 26 mars 1926, portant la mention : Enregistré à Cahors le 27 mars 1926, folio 99, N° 514. Reçu 1.764 fr. 72, signé Séguiniol. Le fonds de commerce sis à Cahors, avenue de la Petite-Vitesse, ayant pour objet la fabrication des articles de voyage, la vente, l'achat, l'exploitation, le travail mécanique des bois de toute nature ainsi que la fabrication de tous articles en bois dépendant de la Société en nom collectif existant entre Mademoiselle CALABRÉSI Henriette, négociante, et Monsieur DUBERNET DE GARROS Eugène, négociant, demeurant tous deux à Cahors, a été attribué à Monsieur DUBERNET DE GARROS à partir de ce jour.

Domicile a été élu pour les oppositions à Cahors, au siège du fonds de commerce attribué.

Les créanciers auront un délai de quinze jours à partir de la publication d'une seconde insertion pour faire la déclaration prévue par l'article 7 de la loi du 17 mars 1909.

Pour première insertion :

AUBERTIN, *notaire.*

GRANDE MANIFESTATION AGRICOLE

Cours Dillon — TOULOUSE — Cours Dillon

Du Mercredi 14 avril au Dimanche 18 avril 1926

(CINQ JOURS SEULEMENT)

1° **Congrès Régional de l'Agriculture du Sud-Ouest,** organisé par les Sociétés Départementale et Centrale d'Agriculture et la Société Nationale d'Agriculture et d'Horticulture du département de la Haute-Garonne, sous le patronage de la Société des Agriculteurs de France, de la C. N. A. A. du Sud-Ouest, de la C. G. V. du Sud-Ouest, l'Union Centrale des Syndicats, avec le Concours des Associations agricoles et des Offices de la Région, Syndicat Central, Union Centrale Agricole, etc. ;

2° **Congrès de l'Eau et 3e Exposition de Matériel d'Arrosage,** organisés par les services commerciaux des Réseaux du P. O. et du Midi. — Secrétariat du Congrès, 12, rue Lafon, à Toulouse ;

3° **EXPOSITION DE MATÉRIEL AGRICOLE** (organisée par l'**Union des Exposants de Machines et d'Outillage agricoles), 8, rue Jean-Goujon, Paris (8e)** ;

4° **Concours de Pulvérisateurs à liquides herbicides.** — Secrétariat : M. le Directeur de la Station d'essais de machines agricoles, 45, rue des Récollets, à Toulouse ;

5° **Exposition de Moteurs et Tracteurs** intéressant l'Agriculture ;

6° **Concours d'Animaux** (bovins, ovins, porcins et Exposition d'Aviculture). — Secrétariat : M. GIRARD, Professeur à l'Ecole Vétérinaire de Toulouse.

Où irons-nous manger la COQUE ?

A REGOURD

Restaurant de « LA CHAUMIÈRE »

Prix Modérés

Dimanche et Lundi de PAQUES

APRÈS-MIDI ET SOIR

BAL à Grand Orchestre avec Jazz-Band

Un Service d'Automobiles fonctionnera, à l'aller et au retour, *dimanche et lundi soir,* à partir de *8 heures.*

Départ devant le **Garage Delcros.**

HOTEL

ÉTABLISSEMENT THERMAL

DE SAUBUSSE-LES-BAINS

Près DAX (Landes)

Propriétaires : **ANNEQUIN-LABORDE**

BAINS DE BOUES

Guérison radicale des rhumatismes sous toutes leurs formes

EAUX les plus chaudes de la région de Dax.

BAINS plus naturels parce qu'ils sont pris dans la Source même émergeant du sol.

PENSION beaucoup moins chère qu'à Dax.

Confort Moderne

RÉDUCTION SENSIBLE POUR LES GENS DU LOT,

M. **ANNEQUIN,** étant de **Larroque-des-Arcs,** et voulant faire connaître son Etablissement à ses compatriotes. Ecrire pour renseignements au **Directeur de l'HOTEL-DES-BAINS, à SAUBUSSE** (Landes).

Pour 3 fr. 50

achetez un flacon de Quintonine que vous verserez dans un litre de vin de table. Instantanément, vous obtiendrez un vin fortifiant complet, très actif et très agréable qui remontera rapidement votre organisme affaibli.

Pharmacie Orliac à Cahors.

ON DEMANDE

des bons Ouvriers menuisiers

S'ADRESSER A

M. Jean FOURÈS, 52, rue Victor-Hugo, CAHORS

POUR

Les FÊTES qui approchent

si vos *Chaussures* pressent de Ressemeler, portez-les chez **GABRIEL,** qui vous les remettra complètement à neuf, pas plus cher qu'ailleurs et dans les 48 heures.

14, PLACE DES PETITES-BOUCHERIES

(Les jours de foire réparations immédiates pour ceux de la campagne).

A VENDRE

BEL IMMEUBLE DE RAPPORT

7, AVENUE DE LA GARE

33 pièces

Eau et Gaz. — Vaste Cour intérieure

S'adr : M. LACOSTE, 18, quai Ségur, CAHORS

DAME

HABITANT JOLI CANTON

(arrondissement Gourdon)

Prendrait en garde JEUNES ENFANTS

depuis l'âge de sept ans et au-dessus pendant toute ou partie de l'année

S'adresser au Journal

Bibliographie

L'Algérie et le Sud-Ouest de la France

La Revue « Le Sud-Ouest Economique » publie un magnifique numéro luxueusement édité, sur les « Relations entre l'Algérie et le Sud-Ouest de la France ».

La première partie est consacrée à la question des transports et montre toutes les commodités offertes aux touristes pour se rendre par terre ou par mer, de France en Afrique du Nord et inversement, ainsi que les facilités accordées pour le trafic des marchandises.

Les richesses de l'Algérie : céréales, viticulture, primeurs, liège, olivier, phosphates, etc... font l'objet d'études documentaires du plus grand intérêt, de même que les grandes productions régionales du Sud-Ouest: vins fins, cognacs et liqueurs, conserves, produits manufacturés, etc.

De beaux articles agrémentés de superbes photographies inédites révèlent les merveilles touristiques de cette admirable « France Nouvelle » qu'est l'Algérie, tandis qu'en des pages également suggestives, sont évoqués les charmes des Pyrénées, de la Côte Basque et de la Côte d'Argent.

Ce numéro documentaire comportant plus de 200 illustrations est en vente, au prix de 5 fr., chez les principaux libraires et aux bureaux du Sud-Ouest Economique, 6, place St-Christoly à Bordeaux. Envoi franco contre 5 fr. 50.

LA PHOSPHIODE GARNAL
Médication Iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 12 francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les Pharmacies

LES TACHES DE ROUSSEUR
disparaissent en quelques jours, grâce à la CRÈME DES TROIS FLEURS. Pas d'insuccès. Essayez, vous serez émerveillés. 8 fr. 45.
Dépôt à CAHORS : Pharmacie Artigue, 36, Bd Gambetta.

FOUDRES chêne toutes contenances
CUVES et tous genres futaille
POMPES A VIN JAVA
PRESSOIRS GARIN
Seuls Dépositaires de ces marques pour la Région
MATÉRIEL VINICOLE
MM. LAMOURE & ROBERT, à PRAYSSAC (Lot)

APPARTEMENT A LOUER
3, rue du Pont-Neuf

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : M. DAROLLE

A VENDRE
3 LOCOMOBILES
3HP 1/2, 4HP et 7HP
Garanties de marche et d'épreuve
S'adresser : Dépêche, FONTANES (Lot)

VOULEZ-VOUS VENDRE ou ACHETER
Une PROPRIÉTÉ de Rapport ou d'Agrément
Une MAISON — Une VILLA
Un FONDS de COMMERCE
ou n'importe quel Immeuble
ADRESSEZ-VOUS A
M. J. DELLARD
Cabinet Immobilier
1, rue Maréchal-Joffre, à CAHORS
Le plus anciennement créé
R. C. C. n° 1888

Entreprises Générales
Maçonnerie
Ciment armé
Carrelages
Couvertures et Crépissages
EN TOUS GENRES
LABOUDIE frères
Entrepreneurs
2, rue Saint-Pierre, CAHORS (Lot)

HORLOGERIE SUISSE
RICHARD JAKUBOWSKI
Horloger-Bijoutier
1 bis, rue du Portail-Alban, 1 bis
CAHORS
ATELIER SPÉCIAL DE RÉPARATION
d'Horlogerie, Bijouterie, Joaillerie et Orfèvrerie
PIÈCES DE COMMANDE
Travail soigné — Exécution rapide
Prix modérés défiant toute concurrence
Achat d'Or et d'Argent, Brillants et Perles
Vieux Dentiers
N. B. — Toutes les Réparations sont exécutées dans mon Atelier quelle que soit leur importance

VOULEZ-VOUS GAGNER DE L'ARGENT
en restant chez vous ? Ecrivez de suite Service N° 137, DUBIED, 199, rue Lafayette, PARIS (X^e). Aucun frais.

SOCIÉTÉ ARCHITECTURE, 19 *bis*, Allée Alma, LE PERREUX (Seine), recherche CORRESPONDANTS intéressés; Situation 12.000; *joindre timbre réponse.*

OCCASIONS
A L'HOTEL DES VENTES
4, rue Blanqui
Se trouve toujours un choix de Meubles d'occasion, Chambres, Salles à manger et objets mobiliers divers. — Actuellement pour les Amateurs : Quantité de Bibelots bronze, Objets d'art, Cuivre fantaisie, etc., etc.
La Maison achète meubles modernes et anciens et fait aussi des échanges.

Etudes de M^e ROUSSILHE, Notaire à Latronquière (Lot)
et de M^e L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot), Successeur de M^es VIVAL, MALRIEU et LOUBET

VENTE DE BIENS DE MINEURS
comprenant
des IMMEUBLES bâtis et non bâtis
situés sur les Communes de Sénaillac et de Sousceyrac, Canton de Latronquière

Adjudication fixée au DIMANCHE DEUX MAI MIL NEUF CENT VINGT-SIX, à QUATORZE HEURES, à la Mairie de Sénaillac.

En exécution d'un jugement sur requête, rendu en Chambre du Conseil, par le tribunal civil de Figeac, le six novembre mil neuf cent vingt-cinq, enregistré,

Il sera procédé le DIMANCHE DEUX MAI MIL NEUF CENT VINGT-SIX, à QUATORZE HEURES, à la mairie de Sénaillac, canton de Latronquière, devant Maître ROUSSILHE, notaire à Latronquière, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, appartenant au mineur Raymond LARRIBE ci-après nommé.

Cette vente est poursuivie à la requête de :

Madame Berthe MOURGUÈS, institutrice, veuve de Monsieur Denis LARRIBE, demeurant à St-Nazaire, près Lauzun (Lot-et-Garonne), agissant en qualité de tutrice naturelle et légale de son fils mineur Raymond LARRIBE, domicilié avec elle, issu de son mariage avec le dit Monsieur Denis LARRIBE,

Ayant Maître NUVILLE pour avoué constitué près le tribunal civil de Figeac.

Elle aura lieu en présence ou lui dûment appelé de :

Monsieur Anselme LARRIBE, employé de commerce, demeurant à Paris, rue d'Angoulême, n° 27, pris en qualité de subrogé tuteur du dit mineur LARRIBE.

DÉSIGNATION DES immeubles à vendre
TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

LOTISSEMENT ET MISES A PRIX

I. — IMMEUBLES situés sur la Commune de Sénaillac

PREMIER LOT

Le premier lot comprendra : Un tènement en nature de pré et pâtures, lieu dit « Badagnoux » situé sur le territoire de la commune de Sénaillac et paraissant porté à la matrice cadastrale de la dite commune à la section B, sous les numéros 100, pâture, pour une contenance de 37 ares 50 centiares, deuxième classe et un revenu de trois francs soixante centimes ; 101, pré, pour une contenance de un hectare neuf ares, troisième classe et un revenu de trente francs cinquante-deux centimes ; et 102, pâture, pour une contenance de vingt-quatre ares cinquante centiares, deuxième classe et un revenu de deux francs, trente-cinq centimes.

Le dit tènement paraît confronter dans son ensemble à propriété des époux Gardes ; à chemin vicinal de Labastide-du-Haut-Mont ; à chemin de Barrès et à propriété de Monsieur Blanc.

La mise à prix de ce lot sera de quinze cents francs, ci..... 1.500 fr.

DEUXIEME LOT

Le deuxième lot comprendra : Un tènement en nature de terres et pré, lieu dit « Garvières », situé sur le territoire de la même commune et paraissant porté aux mêmes section et cadastre sous les numéros 111 terre, pour une contenance de huit ares 50 centiares, troisième classe et un revenu de un franc soixante-onze centimes ; 112, terre, pour une contenance de deux ares quatre-vingt-dix centiares, troisième classe et un revenu de cinquante-huit centimes ; 113, terre pour neuf ares, deuxième classe et un revenu de deux francs cinquante-deux centimes ; 114, terre pour un hectare quatre-vingt-quinze ares, troisième classe et un revenu de trente-neuf francs ; et 115, pré pour quatre-vingt-treize ares cinquante centiares, troisième classe et un revenu de vingt-six francs dix-huit centimes.

Ledit tènement paraît confronter à chemin vicinal de Labastide-du-Haut-Mont, et à propriétés de de Monsieur Blanc, de Renac, de Capsal, et de Madame Bardet.

La mise à prix de ce lot sera de deux mille francs, ci ..... 2.000 fr.

TROISIEME LOT

Le troisième lot comprendra : Un tènement en nature de pré et de terre, lieu dit « Gervoles », situé sur la même commune et paraissant porté aux mêmes section et cadastre sous les numéros 123, pré pour une contenance de un hectare deux ares, troisième classe et un revenu de vingt-huit francs cinquante-six centimes ; et 124, terre pour une contenance de un hectare dix-huit ares, troisième classe et un revenu de vingt-trois francs soixante centimes.

Ledit tènement paraît confronter à propriété Bardet, à propriété Frégeac et à chemin vicinal de Labastide-du-Haut-Mont.

La mise à prix de ce lot sera de deux mille francs, ci ..... 2.000 fr.

QUATRIEME LOT

Le quatrième lot comprendra : Un tènement en nature de terre et chenevière, lieu dit « Le Sud », situé sur la même commune et paraissant porté aux mêmes section et cadastre sous les numéros 130, terre pour une contenance de quatre-vingt-quatorze ares, deuxième classe et un revenu de vingt-six francs trente-deux centimes et 131, chenevière pour seize ares et un revenu de onze francs cinquante-deux centimes.

Ledit tènement paraît confronter à propriété de Mademoiselle Chartrou, à propriété Renac, à propriété Frégeac et à route.

La mise à prix de ce lot sera de quinze cents francs, ci ..... 1.500 fr.

CINQUIEME LOT

Le cinquième lot comprendra : Une maison d'habitation composée d'un premier étage avec étables et cave au-dessous et galetas au-dessus, séchoir, hangar, grange, sol, cour, pâtus, jardin et terre, le tout formant enclos situé dans le hameau de Pratoucy et traversé par le chemin vicinal de Sénaillac à Labastide-du-Haut-Mont, et paraissant porté aux mêmes section et cadastre sous les numéros 176, sol de maison, grange et cour pour une contenance de cinq ares trente centiares ; 177, jardin pour une contenance de trois ares vingt centiares et un revenu de deux francs trente-un centimes et 183, terre pour trois ares soixante-dix centiares, première classe et un revenu de deux francs sept centimes.

Ledit enclos paraît confronter à propriété Bardet, à propriété Frégeac et à chemin conduisant à la fontaine publique.

La mise à prix de ce lot sera de trois mille francs, ci ..... 3.000 fr.

II. — IMMEUBLES situés sur la Commune de Sousceyrac

SIXIEME LOT

Le sixième lot comprendra : un tènement en nature de terre, pâture et bruyère, lieu dit « Combelles », situé sur le territoire de la commune de Sousceyrac et paraissant porté au plan cadastral de la dite commune à la section E, sous les numéros 292, terre pour trente-deux ares, soixante centiares, troisième classe et un revenu de six francs cinquante-deux centimes; 293, bruyère, pour deux ares quatre-vingts centiares et un revenu de six centimes et 294, pâture pour un are quarante centiares, deuxième classe et un revenu de quatorze centimes.

Ledit tènement paraît confronter à propriétés de Saintemarie, de Belcamp ; de Frégeac, de Prunet ; de Conné, de Belcamp et à chemin de Pratoucy à Belcamp.

La mise à prix de ce lot sera de cinq cents francs, ci ..... 500 fr.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur les communes de Sénaillac et de Sousceyrac, canton de Latronquière, arrondissement de Figeac, département du Lot.

Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent sans en rien excepter ni réserver.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître ROUSSILHE, notaire à Latronquière, commis à cet effet, a été déposé en son étude, où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

En cas de surenchère du sixième, les frais de première enchère, de surenchère et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la revente sur surenchère seront supportés par le vendeur mais seulement jusqu'à concurrence de la différence entre le prix de la première adjudication et celui de l'adjudication sur surenchère. Si le montant des frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de vente sur surenchère est supérieur à cette différence entre l'ancien prix et le prix nouveau, l'excédent des dits frais incombera à l'adjudicataire sur surenchère, qui en sera tenu en sus de son prix d'adjudication.

LOTISSEMENT ET MISES A PRIX

L'adjudication des immeubles ci-dessus désignés aura lieu aux jour, lieu et heure sus-indiqués, en six lots composés de la manière indiquée ci-dessus et sur les mises à prix ci-après, savoir :

Le premier lot de quinze cents francs, ci ..... 1.500 fr.

Le deuxième lot de deux mille francs, ci ..... 2.000 fr.

Le troisième lot de deux mille francs, ci ..... 2.000 fr.

Le quatrième lot de quinze cents francs, ci ..... 1.500 fr.

Le cinquième lot de trois mille francs, ci ..... 3.000 fr.

Le sixième lot de cinq cents francs, ci ..... 500 fr.

CLAUSE DE RÉUNION

Après leur adjudication partielle les six lots des immeubles à vendre seront remis aux enchères en bloc, en un seul lot, sur clause de réunion, sur la mise à prix formée du montant total des prix d'adjudication des lots enchéris et de la mise à prix des lots non enchéris. Si cette nouvelle mise à prix est couverte, les adjudications partielles seront nulles et non avenues, dans le cas contraire elles seront définitives.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme.

Figeac le deux avril mil neuf cent vingt-six.

L. NUVILLE, *avoué.*

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître NUVILLE, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, boulevard Président-Wilson, ou à Maître ROUSSILHE, notaire à Latronquière, chargé de la vente.

CAHORS, IMPRIMERIE COUESLANT.

Feuilleton du « Journal du Lot » 50

LA SŒUR DE LAIT

PAR

André THEURIET

de l'Académie Française

QUATRIEME PARTIE

III

— Vraiment ? répliqua Aristide de son ton goguenard, l'avenir n'est donc plus à ceux qui lâchent le monde des rêves pour le terre à terre des vérités scientifiques ? Ça ne sert donc à rien de ne se laisser piper ni par la sensibilité, ni par les mirages des illusions ?... Ma foi, c'est grand dommage !

— Docteur, je vous en prie, ne raillez pas... Je souffre trop de mon insuccès et je vois déjà assez la vie en noir !

— Tu vois la vie en noir, parce que tu es mécontent de toi et des autres... On fait sa vie comme le colimaçon façonne sa coquille ; seulement, il y a la manière ; il y a le choix des matériaux et de la méthode à suivre... Tu t'y es mal pris et tes matériaux étaient de mauvaise qualité.

— Peut-être... En tout cas, j'ai raté mon coup et je ne suis pas en humeur de recommencer.

— Et pourquoi, s'il te plaît ? se récria Villemier en haussant les épaules... Tu parles comme un vieux et tu as vingt-cinq ans !... J'en avais trente, moi, quand le coup d'Etat de 1851 m'a cassé les reins en me jetant à bas de ma chimère... Et quelle chimère !... Elle était autrement dorée et reluisante que la tienne... N'empêche que je me suis ramassé tout meurtri, mais non pas découragé. J'ai repris mes outils, je suis revenu dans mon village et j'y ai recommencé ma vie — une vie obscure, peu glorieuse, utile néanmoins, et qui ne me laisse point de regrets. Fais comme moi. Tu es en pleine sève ; quand on a ton nom et ton intelligence, on ne jette pas lâchement le manche après la cognée. Tu t'étais engagé dans un faux chemin, il n'y a pas de honte à le reconnaître et à revenir sur tes pas... L'important est de rester honnête et d'avoir la conscience tranquille.

— La mienne ne l'est pas, murmura Savinien, comme s'il se répondait à lui-même... J'y loge un troupeau de remords qui la salissent de leur ordure.

— Prends un balai et nettoie-la, répliqua sévèrement le médecin.

Le jeune homme hochait la tête. Toujours plus obsédante, la douloureuse et attirante image de Vitaline se dressait entre son interlocuteur et lui. En fouillant au fond de son âme troublée, il constatait que sa sœur de lait était devenue sa préoccupation dominante, et que seule elle aurait pu pacifier sa conscience. Il s'étonnait du mutisme dans lequel le docteur se renfermait dès que le nom de Mlle Noirtin était prononcé. Pourquoi cette réserve et cette résistance ? Villemier connaissait-il la faute commise ou la soupçonnait-il seulement ?... Il y avait là un mystère que le jeune Louëssart s'irritait de ne pouvoir éclaicir ; sur sa bouche se pressaient des questions brûlantes qu'il voulait et n'osait poser. Il baissait le front sous le regard aigu de son hôte ; dans le poudreux cabinet de travail tombait un profond silence, tandis que par la fenêtre ouverte on entendait au loin le grasseyement flûté d'un loriot qui célébrait son retour parmi les cerisiers du voisinage.

Tout à coup on gratta à la porte, et se faufilant à la suite d'une servante qui venait débarrasser le guéridon, un garçonnet de trois ans se précipita vers le docteur, lorgna le sucrier qu'on se préparait à emporter, et s'écria d'une voix flûtée comme celle du loriot :

— Parrain, veux-tu me bâiller un *canard* ?

— Oui, gourmand ! acquiesça Villemier d'un ton subitement radouci.

En même temps il posa sur sa cuiller un morceau de sucre qu'il arrosa lentement de quelques gouttes de café et le présenta au bambin :

— Tiens, drôle, avale ça et tiens-toi tranquille.

— Faut-il l'emmener ? demanda Sandrine.

— Nenni, je le garde... ; à condition qu'il soit sage et s'amuse sans faire trop de vacarme !

L'enfant, les yeux grands ouverts, s'était assis sur un tabouret. Les mains croisées, il suçait religieusement son sucre, passait avec sensualité le fin bout de sa langue sur ses lèvres de cerise et examinait gravement l'étranger placé en face de lui.

Savinien, de son côté, contemplait avec surprise ce marmot pour lequel le docteur montrait de si singulières attentions paternelles.

— Vous avez donc un filleul ? interrogea-t-il.

— Oui : je m'ennuyais de ma solitude et je me suis payé le luxe d'adopter un enfant... Ah ! dame, ça a fait jaser dans le pays... Les mauvaises langues (il y en a ici comme partout) ont prétendu que le gamin était un petit Villemier poussé en fraude... Moi, je m'en fiche, tu sais, et je suis d'âge à me moquer du qu'en dira-t-on !... D'ailleurs, je ne pourrais qu'être fier de cette prétendue paternité, car le gaillard est mignon, d'agréable figure et bien constitué... Est-ce que, ajouta-t-il, avec un clignement narquois, tu trouves qu'il me ressemble ?

— Pas précisément, repartit le jeune homme en essayant de sourire.

Ses yeux demeuraient fixés sur le filleul et, à mesure qu'il en détaillait attentivement les traits enfantins, il était frappé de retrouver dans le visage du bambin le fidèle reflet d'une image bien connue, qui le hantait depuis sa visite au cimetière. C'étaient les mêmes prunelles brunes, limpides comme l'eau d'une source ; les mêmes lèvres rouges qui creusaient en souriant une fossette de chaque côté des joues ; les mêmes cheveux châtains, qui frisaient naturellement... Plus il poursuivait ce minutieux examen, plus il se sentait la poitrine étreinte par un étrange émoi, et plus il était attiré et suggestionné par le mystérieux hôte du docteur.

— Quel âge a-t-il ? reprit anxieusement Savinien.

— Il a eu trois ans en février dernier et il se nomme Noël... Là, te voici quasi aussi bien renseigné que moi sur l'état-civil de mon filleul...

Mais le jeune Louëssart, sans remarquer les intentions sarcastiques du docteur, continuait à dévisager avidement la personne du petit Noël qui, lui, commençait à s'effaroucher de cette persistante curiosité.

— Savez-vous à qui cet enfant ressemble ? articula brusquement Savinien... à Vitaline Noirtin...

— Peuh !... à cet âge-là, les traits sont encore à l'état d'ébauche... Chacun veut y trouver la ressemblance qui plaît à son imagination.

— Ce n'est pas une affaire d'imagination, insista Savinien avec un redoublement de nervosité... L'enfant est le vivant portrait de Vitaline quand elle avait trois ans... mêmes yeux, même bouche, même mobilité du visage...

— Tu as une mémoire merveilleuse ! dit Villemier railleur; du diable si je me rappelle la figure des gamines avec lesquelles je jouais au temps de ma troisième année !... Enfin, supposons que Noël ressemble à Mlle Noirtin, quelle conclusion prétends-tu en tirer ?... Tu ne vas pas, je suppose, comme les commères du village, partir de cette ressemblance problématique pour hasarder quelque sotte et méchante insinuation ?... La sœur du curé mène une vie exemplaire et ne saurait prêter le flanc à la médisance... C'est une fille toute en Dieu et qui veut se faire religieuse...

Mais Savinien n'écoutait pas. Il suivait obstinément le fil de ses pensées, comme on marche à tâtons dans un obscur couloir, au bout duquel on aperçoit un lointain jet de lumière.

— Docteur Villemier, interrompit-il, jurez-moi sur la mémoire de ma mère que cet enfant n'est pas de Vitaline !...

Le petit Noël, effrayé par la soudaine exaltation de l'étranger, avait quitté son tabouret. Aristide Villemier prit son filleul par la main : — Petiot, tu t'ennuies ici, murmura-t-il, va jouer dans le jardin !

Il ouvrit la porte et la referma sur le bambin, qui ne demandait pas mieux de se donner de l'air, et s'empressa de dévaler le long de l'escalier.

(A suivre).